

PROCÈS-VERBAL

Réunion du conseil

Date : Mercredi 14 octobre 2020

Heure : de 10 h à 10 h 17

Lieu : Téléconférence Zoom

Participants : Stacey Lepine, EPEI (présidente) Paul Jackson, EPEI
Julie Cyr, EPEI (vice-présidente) Cyndy Jefferson, EPEI
Garry Bates Karen Kennedy, EPEI
Geneviève Breton Cecile Kim, EPEI
Mary Broga Ulana Pahuta
Pamela Carkner Kristine Parsons, EPEI
Kim Cole, EPEI Barney Savage
Lindsey Dann, EPEI Laura Urso, EPEI
Tricia Doyle, EPEI Kim White, EPEI
Gillian Jackson, EPEI

La registrateur
et chef de
la direction : Beth Deazeley

Excusés : Cindy Harrison
Shernett Martin
Ann Robichaud-Gagné
Teresa Sulowski EPEI

Invités : Cynthia Abel, EPEI (registrateur adjointe et directrice, Inscription)
Mélanie Dixon, EPEI (directrice, Exercice professionnel)
Marc Spector (directeur, Réglementation professionnelle)
Lara Gertner (chef, Secrétariat à la gouvernance et aux tribunaux)
Pauline Walters (chef, Réception et conformité)
Heidi Barnett (gestionnaire de projet et coordonnatrice générale)
Carmen Petitclerc (adjointe administrative au conseil et comités)

N.B. Le procès-verbal est consigné dans l'ordre dans lequel les points à l'ordre du jour ont été discutés.

I. Ouverture de la séance et administration

La séance est déclarée ouverte à 10 h par la présidente, Stacey Lepine. La présidente souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux invités présents.

- **Déclaration de conflit d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

- **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par : Pamela Carkner
Appuyé par : Kim Cole

IL EST RÉSOLU d'approuver l'ordre du jour de la réunion du conseil du 14 octobre 2020.

Adopté

II. Séance à huis clos

Proposé par : Laura Urso
Appuyé par : Kim White

IL EST RÉSOLU que, conformément à l'article 13, paragraphe 2, alinéas a) et e), de la *Loi sur les éducateurs de la petite enfance*, la réunion du conseil se déroule à huis clos au motif que risquent d'être divulguées des questions financières, personnelles ou autres de nature telle qu'il vaut mieux éviter leur divulgation dans l'intérêt de toute personne concernée ou dans l'intérêt public qu'adhérer au principe selon lequel les réunions doivent être publiques; et que, les litiges impliquant l'Ordre feront l'objet de discussions ou que des instructions seront données aux avocats représentant l'Ordre ou que des avis seront reçus de ces derniers.

Adopté

Le personnel est resté pour la séance à huis clos.

III. Clôture

Comme il n'y a pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 17.

Proposé par : Gillian Jackson
Appuyé par : Garry Bates

IL EST RÉSOLU de lever la séance.

Adopté

La registraire